

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Projet routier de la "Transgabonaise" : les choses se précisent !

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Le gouvernement et la Société des autoroutes du Gabon (SAG) ont procédé, le 24 août 2020, à la signature de l'avenant n°1 du contrat de partenariat relatif à l'aménagement, au financement, à l'exploitation et à la maintenance de la route économique dite "Transgabonaise". Selon le ministre de l'Économie et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga, "la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de la Covid-19 et les mesures prises pour y faire face par les différents gouvernements ont eu des répercussions sur l'exé-

cution du projet, notamment la gestion opérationnelle du partenaire et les délais de réalisation des études."

Au titre des modifications apportées au contrat signé le 24 octobre 2019, on note principalement : l'aménagement du calendrier de réalisation du projet ; la réalisation d'une route 2X2 voies sur l'axe Libreville-Ntoundou, conformément à la vision du Grand Libreville du chef de l'État ; le contournement du parc de la Lopé par les localités suivantes : Alembé - Lalara - Koumameyong - Booué - Carrefour Leroy ; la réalisation par le partenaire des travaux de réaménagement de manière

anticipée avant le bouclage financier, notamment sur l'axe PK 50.1 et 75.1, PK 24 - PK 40 et PK 75 - PK 105 ; ainsi que la définition du mécanisme de financement des études et des travaux anticipés.

Le tronçon de la "Transgabonaise" à réaliser sera long environ de 828 km. Il reliera les localités suivantes : Libreville, Ntoundou, Kougouleu, Kango, Bifoun, Ndjolé, Alembé, Lalara, Koumameyong, Booué - Carrefour Leroy, Mikouyi, Lastoursville, Mounana, Moanda, Franceville.

Rappelons que lors de son discours à la nation du 17 août dernier, le président de la Répu-



Photo: DR

La Transgabonaise traversera au moins cinq provinces.

blique, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a rappelé l'importance de la "Transgabonaise"

dans le processus de relance de notre économie et du développement du Gabon.

Dessèchement du lac Tchad : l'Ageos tire la sonnette d'alarme

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le Consortium Ageos (Agence gabonaise d'études et d'observation spatiales) et le Programme GMES & Africa viennent d'élaborer des cartographies, qui mettent en évidence les risques d'assèchement du lac Tchad. En effet, la plus grande ressource en eau douce de l'Afrique assurant la survie de près de 30 millions des personnes, enregistre à ce jour une perte en eau estimée à 89%. Ces données indiquent un "assèchement criard et grave" de la superficie de l'eau entre 2015 et 2019. L'inquiétude est d'autant plus grande, car cet écosystème d'une superficie initiale maximum de 25 000 km² dans les années 1960, a enregistré une perte alarmante de 83.5% en 2015 et de 89% en 2019.

Les mêmes recherches révèlent que le lac Tchad est couvert à ce jour en majeure partie par les marais et les marécages, du fait de la rareté pluviométrique et de la surexploitation dans le cadre de l'irrigation et le drainage. Aussi, les populations riveraines n'ont-

elles d'autre choix que de s'adapter progressivement à de nouvelles formes d'agriculture imposées par les terres émergées du lac.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a qualifié la situation de "catastrophe écologique", et pense même que ce siècle pourrait bien être celui de la disparition de ce lac stratégique. Pire, les projections élaborées par les spécialistes indiqueraient une perte de 94,8% du taux de la surface du lac Tchad en 2023.

Et Aoubakar Mambimba Ndjoungui, le directeur général adjoint de l'Ageos et coordonnateur du consortium Ageos de prévenir : "Nous espérons que ces données récentes et alarmantes de la situation actuelle du lac Tchad aideront à une prise de décisions urgentes et à une mobilisation des institutions régionales et internationales dans l'intérêt d'accélérer la mise en œuvre du plan de revitalisation du lac, afin de préserver non seulement l'écosystème déjà assez perturbé dans cette région, mais encore le développement socio-économique des pays dépendant de ces eaux."

Installation de la Poste au Guichet de l'investissement de l'ANPI : partenariat acté

GMNN
Libreville/Gabon

MICHAEL Adandè et Gabriel Ntougou, respectivement directeur général de la Poste S.A. et de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) ont scellé, mercredi dernier, un accord qui installe la poste au sein du Guichet numérique de l'investissement (GNI), nouvelle entité de l'ANPI.

Une façon de renforcer la collaboration entre les deux entreprises. Mieux, cette convention entend rendre simple l'acquisition d'une boîte postale. En effet, ce rapprochement va faciliter l'accès aux services de location et de renouvellement des boîtes postales, soutiennent les signataires du partenariat.

"Nous pourrions désormais attribuer à l'ensemble des opérateurs économiques des boîtes postales via notre plateforme numérique sans qu'ils ne se déplacent", a affirmé Gabriel Ntougou.



Photo: DR

Michaël Adandè (droite) et Gabriel Ntougou (gauche) lors de la signature du partenariat.

Selon le DG de l'ANPI, la boîte postale est une recommandation des procédures de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), car elle permet la traçabilité des opérateurs économiques, et participe de l'effort de dématérialisation des procédures en vue de l'assainissement du climat des affaires au Gabon. Avec la poste qui s'installe au sein du Guichet

unique de l'investissement, c'est la simplicité dans l'acquisition des boîtes postales qui est actée. Ce que confirme Michaël Adandè.

"La poste se met désormais aux côtés d'autres entités, notamment l'ANPI, pour des synergies qui apporteront plus d'efficacité. Elle mettra donc à disposition de chaque entreprise, une domiciliation postale", s'est-il engagé.